

Fabre M.
18, rue du Verger
31130 Balma

à

Sr. Patricio Aylwin Azocar
Presidente de la Republica de Chile
Palacio de la Moneda
Santiago Chile

REPUBLICA DE CHILE			
PRESIDENCIA			
REGISTRO Y ARCHIVO			
NR.	92/26345		
A:	12 NOV 92		
P.A.A.	<input type="checkbox"/>	R.C.A.	<input type="checkbox"/>
C.B.E.	<input type="checkbox"/>	M.L.	<input type="checkbox"/>
M.T.O.	<input type="checkbox"/>	E.D.E.C.	<input type="checkbox"/>
M.Z.C.	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

ARCHIVO

Balma le 5 novembre 1992

Monsieur le Président,

En tant que membre d'Amnesty International, mouvement mondial et impartial de défense des droits de l'homme, je vous écrit afin de vous faire part de ma vive préoccupation devant la "disparition" ou l'exécution extrajudiciaire de : ANTONIO ANINAO MORALES, PEDRO MILLALEN HUENCHUNIR, SAMUEL ALFONSO CATALAN, NELSON CURINIR LINCOQUEO, JOSE LLAULEN ANTILAO et JUAN CHEUQUEPAN LEVIMILLA.

J'apprends avec satisfaction que des enquêtes judiciaires sont menées sur ces affaires et j'ai l'espoir de voir la vérité établie et les responsables traduits en justice.

Cependant Amnesty International est préoccupée par l'impunité dont bénéficient les personnes qui se sont rendues coupables de violations des droits de l'homme sous l'ancien régime. Je vous prie instamment de veiller à ce que les responsables soient traduits en justice et à ce que le gouvernement abroge la loi d'amnestie de 1978 (décret-loi 2191) qui empêche que soient menées à bien des enquêtes approfondies sur les violations perpétrées avant cette date. Afin d'éviter de nouveaux abus, il importe que les personnes responsables soient traduites en justice pour faire comprendre clairement que les violations des droits de l'homme ne seront pas tolérées et que leurs auteurs devront en répondre devant la justice.

Ce 500ème anniversaire de l'arrivée des Européens en Amérique semble particulièrement propice pour attirer l'attention sur les violations des droits de l'homme commises à l'encontre des populations indigènes et pour faire respecter leur droits. Je vous remercie de faire tout ce que vous pourrez dans ce sens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

M. Fabre